

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROELICH, M. GOERICH-
MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

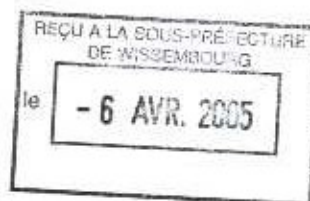
DEL. N° 037/2005conseil

**OBJET : BUDGET PRIMITIF « COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA
SAUER » - EXERCICE 2005**

- *VU l'avis de la commission « finances » du 7 mars 2005 et du 14 mars 2005.*
- *ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2005,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité moins 3 voix contre et 2 abstentions :

- **les crédits d'un montant de 3 174 456,93 € en dépenses et recettes de fonctionnement**
- **les crédits d'un montant de 4 729 008,47 € en dépenses et recettes d'investissement**



au titre du budget primitif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2005.

Le président et le trésorier (comptable du trésor) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. LOGEL'.